



# L'évêque de Carcassonne & Narbonne

Carcassonne, le 11 mai 2021

## LA JOIE ET LA FIERTÉ D'UN DIOCÈSE APRÈS LA NOMINATION DU FRÈRE FRANÇOIS BUSTILLO AU SIÈGE D'AJACCIO

Le Saint Père a nommé le **frère François BUSTILLO évêque d'Ajaccio**. Nous nous réjouissons avec l'Eglise en Corse de cette nouvelle. Le frère François a exercé dans notre Eglise en Pays d'Aude des responsabilités importantes simultanément à celles que lui avaient confiées ses frères franciscains conventuels.

La communauté de Saint-Bonaventure se souvient de ses initiatives pastorales, le Narbonnais tout entier et particulièrement les prêtres et les diacres ont pu apprécier son autorité fraternelle et souriante, son sens de la communion à établir et à faire vivre. Il a été pour moi un collaborateur essentiel, fidèle et totalement loyal.

**Pleinement franciscain et pleinement pasteur il a beaucoup compté pour l'entrée dans l'Ordre de jeunes de chez nous et il a aidé au discernement de candidats au ministère diaconal.**

Nous lui souhaitons un heureux épiscopat en Corse, pays marqué par la spiritualité franciscaine, nous unirons nos prières pour lui et pour son diocèse. Le 13 juin prochain, au moment où il recevra l'ordination, nous prierons particulièrement pour lui à la prière universelle dans chacune de nos églises.

**Ad multos annos** Monseigneur, bonne route François !

+ Alain Planet

### **Jeudi Saint :**

On anticipera la célébration de la **Cène du Seigneur à 16h** pour permettre le respect du couvre-feu. On ne procédera pas au rite du Lavement des pieds ni à la procession des oblats. Après la déposition du Saint Sacrement au Reposoir, on observera, si l'heure le permet, un bref temps d'adoration mais il n'y aura pas de veillée eucharistique et les gens se disperseront aussitôt.

### **Vendredi Saint :**

L'office de la **Passion du Seigneur** sera célébré à **15h** partout où cela sera possible, ou à une heure autre de l'après-midi permettant le retour avant le couvre-feu, mais jamais avant 15h.

Les fidèles éloignés du lieu de la célébration pourront célébrer un Chemin de croix ou mieux une Liturgie de la Parole, incluant la proclamation de la Passion, dans l'église du village en union avec l'office paroissial célébré ailleurs. Ils y intégreront la Prière universelle prévue au Missel Romain (10 -13 et intentions qui suivent).

La Vénération de la Croix se fera par un salut (généflexion, inclination profonde). La communion sera donnée en observant les règles sanitaires habituelles.

### **Samedi Saint :**

On pourra se retrouver pour un office de la Liturgie des Heures (Laudes et/ou Office des lectures) dans la journée. Il est rappelé que : « Ce jour-là l'Eglise s'abstient strictement de célébrer le sacrifice de la messe. La communion ne peut être donnée qu'en viatique. On doit refuser la célébration des mariages et des autres sacrements à l'exception de la pénitence et de l'onction des malades » (Lettre circulaire de la Congrégation pour le Culte divin, 16 janvier 1988).

### **Dimanche de Pâques en la Résurrection du Seigneur :**

**I-Veillée Pascale :** de par sa nature même la Veillée pascale ne peut être célébrée que de nuit : « Elle ne peut commencer qu'après la tombée de la nuit et doit être achevée avant l'aube du dimanche » (Lettre circulaire de la Congrégation pour le Culte divin, 16 janvier 1988). En régime de couvre-feu on ne célébrera donc pas la Veillée pascale. Les fidèles seront invités à prier chez eux en utilisant les textes des lectures de la Veillée.

Là où il y a des catéchumènes appelés on procédera aux Derniers rites préparatoires prévus par le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes (187 à 2001) qui n'auront pas encore été célébrés, en les adaptant à la situation de chacun et en respectant les normes déjà promulguées pour les onctions.

**II-Le jour de Pâques :** la messe du jour de Pâques se célébrera selon ce qui est prévu au Missel Romain mais on y intégrera les éléments de la Veillée qui suivent.

Au début de la célébration, après la salutation liturgique faite au siège, celui qui préside ira chercher et apportera depuis le fond de l'église le cierge pascal déjà allumé. Il sera apporté dans le sanctuaire par les seuls ministres sans qu'on communique la flamme aux fidèles assemblés. On pourra garder les trois acclamations prévues au missel (Missel romain, Veillée pascale, 14). On placera le cierge dans le sanctuaire selon les rubriques et on chantera un chant aussitôt le Gloire à Dieu, la préparation pénitentielle étant omise en raison de ce qui suit.

Après l'homélie on célébrera, s'il y a des catéchumènes appelés, l'initiation chrétienne, selon le processus prévu pour la Veillée pascale (Missel Romain, 37-44 et 48) ou à l'aide du Rituel de l'initiation chrétienne des Adultes (202 -253).

S'il y a des baptêmes d'enfants ou d'enfants en âge scolaire, on adaptera le rite avec l'aide des rituels correspondants.

S'il n'y a pas de baptême d'enfant ni de célébration de l'initiation chrétienne il pourra être opportun de reprendre ce qui est prévu pour ce cas à la veillée pascale (Missel romain, 45-49)

L'aspersion suit la renonciation au mal et la profession de foi de l'assemblée comme prévu au missel.

**III-Le Temps de Pâques : selon la Tradition :** « cinquante jours à partir du dimanche de la Résurrection jusqu'à celui de Pentecôte sont célébrés dans la joie et l'exultation, comme si c'était un jour de fête, ou mieux un grand dimanche » (**Congrégation pour le culte divin, op. cit., 100, et Normes universelles de l'année liturgique, 22**).

L'initiation chrétienne pourra donc être célébrée tout au long de ce Temps en répartissant les célébrations, selon les besoins et les disponibilités des appelés, afin de conserver le nombre de places prévu dans chaque église par le protocole sanitaire.

Il pourra être opportun de profiter aussi du Temps pascal pour célébrer les confirmations en retard en les répartissant sur toute la durée du Temps.

Le Lundi de Pâques, les dimanches et jours fériés se prêteront à ces célébrations.

**Je mesure ce que toutes ces contraintes ont de pénible, avec le cardinal Sarah je peux dire :** « Nous sommes conscients que les décisions prises n'ont pas toujours été faciles à accepter par les pasteurs et les fidèles laïcs. Cependant nous savons qu'elles ont été prises afin de garantir que les saints mystères soient célébrés de la manière la plus efficace possible pour nos communautés, tout en respectant le bien commun et la santé publique ». **Dans ces jours où nous célébrerons la Passion et la Résurrection du Seigneur nous pouvons entendre ce langage.**

**A tous je souhaite de bien finir de Carême, et de vivre une Semaine Sainte et un Triduum pascal dans la confiance à celui qui nous « a aimé jusqu'au bout », dans l'espérance en sa promesse de salut, dans sa charité qu'il nous faut accueillir pour la porter à nos frères.**

+ Alain Planet